



**RENOUVELLEMENT DU DIRECTEUR DE L'OSU OREME  
RETRO-PLANNING**

| Etapas   | Obligations réglementaires / recommandation MESRI   | Echéances                                    |
|--|---|--|
| Rédaction et validation de l'avis de vacance   | <b>Recommandation MESRI :</b> l'avis de candidature est transmis par le chef d'établissement, au moins un mois avant la date de publication souhaitée au BO ESR   | Juin 2019                                    |
| Rédaction et signature du courrier de transmission de l'avis de vacance                        | Art. 5 des statuts de l'OSU OREME : « L'appel à candidature devra intervenir 3 mois avant la date prévue pour la proposition ».   |  |
| Transmission de l'avis de vacances au MESRI  | <b>Recommandation MESRI :</b> Laisser au moins 15 jours de battement à compter de la publication de l'avis de vacance au BO ESR ou sur Galaxie  | Août 2019                                    |
| Publication de l'avis de vacance au JORF/BOESR   | <b>Art. 5 des statuts de l'OSU OREME :</b> « Les candidatures sont recevables au plus tard 15 jours avant le scrutin »<br><b>Art. 13 du RI de l'UM :</b> « Les convocations aux conseils et commissions, ainsi que l'ordre du jour, sont adressés aux membres, par voie postale ordinaire ou par courrier électronique, 8 jours francs avant la date de réunion » | Lundi 21 octobre au lundi 4 novembre, inclus |
| Dépôt des candidatures   |   | Lundi 21 octobre au lundi 4 novembre, inclus |
| Etude de la recevabilité des candidatures  |   | Mardi 5 novembre                             |
| Convocation des membres du Conseil pour auditionner les candidats et convocation des candidats | <b>Recommandation MESRI :</b> laisser au moins une semaine au candidat pour s'organiser, à compter de la date d'envoi de sa convocation<br>+<br>Art. 13 du RI de l'UM   | Vendredi 8 novembre 2019                     |
| <b>Réunion du Conseil pour audition et sélection</b>   |   | <b>Lundi 18 novembre 2019 - 10h</b>          |
| Transmission de la proposition du Conseil au MESRI   |   | Mardi 19 novembre 2019                       |
| Publication de l'arrêté de nomination du Directeur   | Un mois, à compter de la transmission au MESRI  | Avant le 20 décembre 2019                    |

**Art. 13 du RI de l'UM :** « Les convocations aux conseils et commissions, ainsi que l'ordre du jour, sont adressés aux membres, par voie postale ordinaire ou par courrier électronique, 8 jours francs avant la date de réunion. Elles sont accompagnées d'un ordre du jour ainsi que de toutes les pièces et documents finalisés nécessaires à l'information des membres des conseils et commissions »